Trentième Année. — N° 71 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 12 MARS 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Ce, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 11 MARS 1885

L'INFLUENCE DU SOUVERAIN

Ce qui se passe en ce moment en Angleterre est un grand exemple de plus de ce que peut peser l'influence personnelle du souverain dans les destinées d'un grand pays.

On sait qu'au mois de novembre dernier ce fut l'intervention de la couronne qui empêcha chez nos voisins d'outre-Manche les deux grands partis d'en venir aux prises et qui les amena à se faire des concessions mutuelles leur permettant d'aboutir à un sage et heureux compromis.

La reine Victoria rend en ce moment à la nation anglaise un service non moins signalé en interposant sa personne afin de prévenir les graves complications déjà menaçantes du côté de l'Allemagne et surtout du côté de la Russie.

Depuis plusieurs années, les Russes n'ont cessé de s'avancer vers les frontières de l'Afghanistan : en 1873, ils n'avaient pas encore quitté les bords de la Mer Caspienne. Aujourd'hui, après une marche lente mais persévérante et ininterrompue, ils ont pris Merv et Sarako, ils viennent d'occuper les places de Zulficar et d'Akrobat que l'émir de l'Afghanistan revendique comme siennes; leurs avants-postes sont à quelques milles des avant-postes afghans, ils s'avancent à grands pas vers Hérat, la clef de l'Inde. Si un combat se livrait entre l'avant-garde russe et les troupes de l'émir, l'Angleterre, liée par les traités et les engagements les plus formels, serait obligée de défendre l'émir.

On sait les liens d'étroite parenté qui unissent les maisons souveraines de Prusse et de Grande-Bretagne, et la guerre de 1870 nous a appris, à nos dépens, que ces alliances de famille ne sont pas aussi vaines qu'on se plaît à le dire.

A l'heure actuelle, c'est à une lettre pressante, écrite par la reine Victoria à sa fille la princesse Impériale d'Allemagne, que l'Angleterre est redevable de l'intervention personnelle de l'empereur Guillaume auprès du Czar, et aussi auprès du prince de Bismarck. L'empereur d'Allemagne, déférant au désir exprimé par la reine d'Angleterre, s'est empressé d'écrire à l'empereur de Russie au sujet des affaires d'Afghanistan, le priant de prendre en considération la peine qu'il éprouverait de voir, à son grand âge, la paix troublée entre deux cours avec lesquelles il est allié par d'étroits liens de parenté. La réponse de l'empereur Alexandre ne s'est pas fait attendre : conçue dans les termes les plus conciliants, elle donnait pleine satisfaction à l'Angleterre, et l'accord entre les deux puissances pouvait désormais être considéré comme certain. L'ambassadeur de Russie à Londres, M. de Staal, après s'être rendu chez la princesse de Galles, sœur de l'impératrice de Russie, et l'avoir assurée des dispositions pacifiques du Czar, a eu une entrevue avec M. Gladstone, et en retour de l'ordre donné aux troupes Russes d'arrêter leur marche, ordre de faire évacuer Pendjeb par les Afghans a été envoyé par le cabinet de Saint-James à sir Peter Lumsden, le représentant anglais, près de l'Emir, afin d'éviter toute démonstration hostile contre une puissance amie.

En même temps qu'il intervenait auprès du Czar, l'empereur Guillaume — qui redoute l'idée même d'un conflit avec l'Angleterre — intervenait aussi auprès du prince de Bismarck. Or, si le chancelier de l'empire d'Allemagne est puissant, il y a quelqu'un d'encore plus puissant que lui, c'est l'empereur. Depuis quelque temps, le prince de Bismarck n'a cessé de chercher à l'Angleterre de vraies querelles « d'Allemand. » En Océanie, en Afrique, partout il a voulu mettre à profit ses embarras pour conquérir des colonies et des débouchés commerciaux, et son inimitié personnelle contre M. Gladstone et lord Granville l'a même rendu, dans cette lutte acharnée, moins scrupuleux encore que de coutume. Il a été jusqu'à chercher noise à lord Granville pour n'avoir pas répondu convenablement à une certaine dépêche du 3 mai 1884, dépêche qu'il savait fort bien n'avoir jamais été remise à lord Granville, puisqu'il l'avait gardée devers lui à Berlin sans jamais l'envoyer à Londres.

Ce procédé a, paraît-il, causé un certain émoi dans la diplomatie; bien qu'on y connût plus d'un tour, on a trouvé que celui-là dépassait par trop tous les autres.

Lord Granville avait répondu à l'hostilité du prince de Bismarck en déclarant à la Chambre des Lords « que le gouvernement anglais se souciait peu de l'approbation ou de la désapprobation de M. de Bismarck, qu'il ne se croyait pas obligé de suivre ses avis et qu'il n'entendait pas renoncer en sa faveur à toute liberté d'action pour sa politique étrangère et sa politique coloniale. » Ce langage et ces sentiments, plus fiers que ceux de M. Ferry et la publication d'un certain nombre de ses dépêches et de ses entretiens dans le Livre-Bleu, avaient poussé à son comble l'exaspération de l'irrascible chancelier, et les relations entre les deux cabinets étaient devenues tendues à l'extrême. Il a suffi d'un entretien sérieux de l'empereur Guillaume avec le prince de Bismarck, à la suite de la lettre de la reine d'Angleterre à la princesse impériale, pour que le chancelier déclarât qu'il ne voyait rien de plus facile que d'arriver à une entente avec la Grande-Bretagne, et pour qu'on décidât immédiatement l'envoi du comte Herbert de Bismarck à Londres, avec mission d'arriver à une entente complète sur toutes les questions qui divisaient les trois empereurs.

Lord Granville, aussitôt la mission du comte Herbert décidée, s'est empressé de s'excuser devant la Chambre des lords sur la vivacité des paroles qu'il avait tenues précédemment vis-à-vis du prince de Bismarck : le langage du comte Granville, en cette dernière occasion, si peu fier qu'il ait été, répondait au sentiment général de la nation et toute la presse anglaise a donné son adhésion à l'aplatissement du cabinet devant la colère feinte ou réelle du puissant chancelier. Celui-ci n'est peut-être pas fâché de profiter de l'occasion pour nous jouer un nouveau mauvais tour; après nous avoir brouillé avec l'Angleterre, il se réconcilie avec elle. Quant à l'entente entre le cabinet anglais et la chancellerie allemande, elle se trouve, comme on le voit, entièrement rétablie par la mission du comte Herbert de Bismarck, et à la suite de la lettre de la reine Victoria à l'empereur Guillaume : sans présomption et sans irrévérence, on peut supposer qu'une lettre de M. Jules Ferry n'aurait point eu une influence pareille sur les destinées du monde.

C'est par la discussion générale du budget amendé par le Sénat qu'a été prise toute la séance de lundi à la Chambre des députés. Il s'agissait de savoir si la Chambre daignerait passer à la discussion des augmentations, ou si elle écarterait en bloc toutes les additions du Sénat en invoquant ses prétendus droits. La discussion a été longue ; on a entendu MM. le Vavasseur, Allain-Targé, Jules Roche, Robiot, Floquet, Jules Ferry, Jelibois, et Lockroy ; par 291 voix contre 194, la Chambre a décidé qu'elle passerait à la discussion des articles. Hier, a eu lieu cette discussion. La majorité opportuniste a repoussé toutes les augmentations de crédit rétablies par le Sénat.

PROGRÈS DES CONSERVATEURS

Chaque jour, les ministériels peuvent recueillir les témoignages de la réaction qui se produit contre le ministère. Les élections cantonales qui se renouvellent chaque dimanche pour des nominations de conseillers généraux ou d'arrondissement, montrent les conservateurs regagnant un à un les sièges perdus et triomphant partout où ils engagent la lutte.

C'est ainsi que dimanche dernier, au moment même où M. Raynal parlait des élections, cinq cantons avaient à nommer des conseillers.

Dans quatre de ces cantons, les candidats conservateurs ont été élus.

A Pontchâteau (Loire-Inférieure), M. du Faonédic, conservateur, était élu contre M. Cossonné, candidat républicain, par 1,366 voix contre 840.

A Vimy (Pas-de-Calais), M. Detourmy, conservateur, était élu contre M. Pieron, républicain, par 3,000 voix contre 1,933.

A Montmirail (Sarthe), M. Gosselin, conservateur, était élu contre M. Barbey, républicain, par 1,020 voix contre 779.

C'est depuis quelques mois le troisième siège que les conservateurs gagnent dans la Sarthe.

Les conservateurs l'ont emporté à La Flèche, Vibraye, Montmirail, représentés jusqu'à présent par des républicains.

A Beauffort (Maine-et-Loire), M. Geslin, conservateur, a été élu contre le républicain avec 80 voix de majorité.

Dans un seul canton, celui de Saint-Macaire (Gironde), les républicains l'ont emporté. Ce succès s'explique facilement. Les conservateurs de la région n'avaient pas engagé la lutte, malgré les chances de succès qui leur étaient acquises. Il s'agissait de remplacer un conseiller général républicain en fuite.

LE SCRUTIN DE LISTE

Entrevue avec M. Constans, rapporteur de la commission

Un rédacteur du *Matin* est allé, hier, trouver M. Constans, rapporteur de la commission du scrutin de liste, et lui a demandé de vouloir bien donner quelques détails sur l'état de la question.

M. Constans s'est mis à sa disposition. Voici le résumé des renseignements fort intéressants fournis par l'ancien ministre :

Le rédacteur du *Matin* lui ayant demandé tout d'abord si le gouvernement, et particulièrement M. Ferry, conservaient toujours les mêmes dispositions à l'égard du scrutin de liste, M. Constans a répondu :

— Oui, je crois que M. Ferry reste toujours converti au scrutin de liste, et l'on a tort de penser que la mise à l'ordre du jour du budget soit un ajournement indéfini de notre proposition.

LA PROPOSITION DE 1881

La question du scrutin de liste viendra devant la Chambre actuelle, et le gouvernement a fait un assez gros sacrifice ; il a consenti à ne pas prendre parti pour la base même de la représentation de chaque département. Le gouvernement voulait que le nombre des députés fût en raison directe du nombre des électeurs, la commission a pris pour base le chiffre de la population.

Du reste, vous savez que nous ne soumettons à la Chambre que la proposition qu'elle a déjà votée en 1881. Cette proposition, certes, a bien des imperfections mais, telle quelle, elle établit du moins le principe du scrutin de liste — et c'est tout ce que nous voulons.

De cette façon, la France s'habituera à ce mode de scrutin que nous croyons le complément nécessaire de nos institutions et, d'ici quatre ans, on pourra corriger tous les défauts d'organisation électorale qu'on aura reconnus. Ainsi nous n'acceptons que comme une disposition transitoire, l'article par lequel les départements, dont la population est peu nombreuse, auront autant de députés qu'ils en avaient au scrutin d'arrondissement.

Il se peut même que cette disposition soit modifiée, car les députés des Basses-Alpes ont déposé un amendement demandant que les départements qui se trouvent dans ce cas aient un député de plus qu'ils n'ont de sénateurs.

Vous connaissez nos arguments pour le scrutin de liste. Nous espérons qu'il déterminera en France de grands courants d'opinion ; qu'on ne fera plus de politique de clocher, enfin, que bien des hommes intelligents qui reculent devant les luttes personnelles acrimonieuses ou les dépenses qu'entraîne le scrutin d'arrondissement, n'hésiteront pas à se présenter au scrutin de liste.

LES ARGUMENTS DES ADVERSAIRES

— Mais, Monsieur Constans, que pensez-vous des arguments de vos adversaires, qui affirment que le parti républicain perdra un grand nombre de sièges, et même, sans doute, des départements entiers ? On a même été jusqu'à dire que, du Pas-de-Calais à la Gironde, en suivant la ligne des côtes, tous les départements maritimes seraient perdus pour les républicains.

— Ce sont des calculs fantaisistes. Je suis persuadé que dans les départements même où la majorité n'est pas républicaine, quelques députés de gauche passeront au milieu de la liste de droite. On peut même être certain que, pour cette première fois, le scrutin de liste ne donnera guère d'autres résultats que le scrutin d'arrondissement. Il ne faut pas croire que notre proposition soit une panacée universelle qui, du jour au lendemain, guérira toutes les maladies politiques de notre pays. Non, le scrutin de liste ne portera réellement ses fruits que dans quatre ans. Mais, pour obtenir ce résultat, il importe d'affirmer ce principe dès aujourd'hui.

Soyez même persuadé que, dès les prochaines élections, avec le scrutin de liste, la lutte sera plus digne et les questions de principes primeront les questions de personnes.

L'INFLUENCE GOUVERNEMENTALE

— On a dit aussi que le ministre ferait du scrutin de liste une arme à son usage, et qu'il pèserait sur les électeurs.

— Ceci est simplement une naïveté. Si le gouvernement, par hasard, dans une élection déterminée, peut avoir une influence, ce ne peut être qu'au profit d'un seul homme, et seulement au moyen d'un sous-préfet dont l'action s'exerce sur le terrain limité de son arrondissement. Mais qu'un préfet ait une influence quelconque sur tout un département, et cela pour une liste de sept ou huit députés, voilà ce que niera absolument quiconque a jamais été ministre.

Au contraire, un des grands avantages du scrutin de liste, c'est de soustraire absolument les électeurs à toute action gouvernementale et d'arriver à *déterminer leurs choix, non* plus par des questions de personnes, mais bien par des questions de principes.

Certains députés donnent cet argument contre le scrutin de liste, que dans leur département les républicains sont en minorité mais qu'ils seraient nommés quand même dans leur arrondissement grâce à leur influence personnelle. Ils n'arrivent ainsi qu'à prouver qu'il est indispensable de voter le scrutin de liste, si on veut réellement avoir des représentants pouvant s'occuper des plus graves questions politiques, sans être obligés de ménager les susceptibilités d'électeurs influents.

DATE DES ÉLECTIONS, — UN TERRAIN DE CONCILIATION

— Vous n'êtes pas d'accord avec M. Ferry sur la date des élections ?

— En effet, c'est le seul danger pour notre proposition. Beaucoup de députés estiment que la date des élections est une question qui ne peut être soumise à l'arbitraire du gouvernement, et ce serait enlever un grand nombre de voix au scrutin de liste que d'accepter la théorie de M. Ferry, qui revendique absolument le droit du gouvernement de choisir la date des élections.

— M. Ferry cédera-t-il ?

— C'est peu probable ; d'ordinaire, M. Ferry est assez entêté. Aussi, je vous le répète, est ce la seule difficulté avec laquelle nous soyons aux prises. Sans cela le vote du scrutin de liste à une majorité immense ne ferait aucun doute. J'ajoute, du reste, que je suis persuadé quand même que notre proposition sera acceptée.

— Ne sera-t-il pas possible de trouver un terrain de conciliation ?

— Peut-être, en rapprochant, par exemple, la date des élections ; en les indiquant pour le premier dimanche d'août ou le premier dimanche de septembre.

UNE RÉCOMPENSE NATIONALE

A LA VEUVE DE M. EUGÈNE PELLETAN

La presse s'est élevée à diverses reprises dans ces derniers temps contre l'abus des pensions et des récompenses nationales ; elle l'a fait avec plus de raison encore, le jour où il s'est agi d'inscrire au nombre des pensionnaires de l'Etat Mme veuve Pelletan, dont le mari n'a rendu aucun service à la France, et qui laisse des enfants pour le moins dans l'aisance.

Néanmoins, le gouvernement a passé outre, malgré l'état si difficile des finances publiques, et voici le projet de loi qui a été distribué hier à la Chambre des députés :

Lorsque la mort enleva au pays, en la personne de M. Eugène Pelletan, un des plus anciens et des plus ardents défenseurs de la démocratie, elle frappa du même coup, dans ses intérêts essentiels, la compagne de celui qui pendant toute sa vie avait travaillé avec désintéressement au triomphe de la République.

Nous avons donc pensé, après avoir reconnu l'insuffisance des ressources de Mme Pelletan, qu'il était de notre devoir de vous proposer d'accorder à la veuve de l'éminent patriote, ancien membre du gouvernement de la Défense nationale, une pension viagère de 6.000 fr.

Nous avons, d'ailleurs, la conviction que nous ne faisons que répondre à vos sentiments, et que vous voudrez bien donner votre assentiment au projet de loi ci-après :

Article unique. — Il est accordé à Mme Marguerite-Virginie Gourlier, veuve de M. Eugène Pelletan, ancien membre du gouvernement de la Défense nationale, décédé sénateur, une pension annuelle et viagère de six mille francs (6,000 fr.)

Fait à Paris, le 19 février 1885.

LES RÉVÉLATIONS DE M. ANDRIEUX

M. Andrieux consacre ce matin un chapitre de ses souvenirs à M. André de Trémontels, le fameux préfet de la Corse. C'est une histoire des plus édifiantes; qu'on en juge :

On se rappelle que ce préfet fut dénoncé au ministre comme concussionnaire par son successeur, M. Demangeat.

L'affaire traîna en longueur : entre temps, M. André de Trémontels, devenu préfet de la Corse, y fut promu à la classe supérieure de son grade, et M. Demangeat... fut révoqué.

L'accusation de concussion était devenue publique, M. Waldeck-Rousseau, ayant compris que son préfet n'était plus possible à la tête d'un département, l'avait rappelé à Paris avec un traitement de disponibilité.

Si M. André de Trémontels était innocent, la mise en disponibilité était une disgrâce imméritée, s'il était coupable, maintenir à un concussionnaire le titre de préfet, et lui servir un traitement de six mille francs, c'était faire preuve d'une tolérance voisine de la complicité.

Je priai M. Waldeck-Rousseau de vouloir bien s'en expliquer à la tribune.

— La justice est saisie, répondit M. Waldeck-Rousseau. A l'heure où je parle, M. Demangeat, sur mon invitation, est mis en demeure de faire devant les tribunaux la preuve de ses imputations diffamatoires.

Je m'inclinai devant la justice ; j'attendis la décision des magistrats et j'ajournai ma question.

Or, il se trouva que le ministre de l'intérieur n'avait échappé au débat devant la Chambre qu'en donnant aux représentants du pays les renseignements les moins exacts.

La justice n'était pas saisie ; les jours s'écoulèrent sans que M. Demangeat reçut, sous aucune forme, aucune nouvelle de M. André de Trémontels.

Il y avait un concussionnaire ou un calomniateur. Le silence du préfet disponible ne permettait plus d'hésiter sur la solution du dilemme.

Je revins à la tribune. Le ministre avoua que la justice n'était pas encore saisie ; mais il affirma qu'elle le serait bientôt.

Le passé, avec le temps, était devenu le futur.

Ma curiosité était patiente : j'attendis encore.

Aujourd'hui, M. André de Trémontels a laissé s'écouler les délais de la prescription. Il a pris conseil des hommes les plus éclairés; tous lui ont dit que dans le doute le sage doit s'abstenir, et le préfet disponible a voulu être sage.

Comment M. Waldeck Rousseau a-t-il pris cet acte de désobéissance à son autorité ? On a dit que M. André de Trémontels, depuis l'expiration des délais de prescription, ne reçoit plus son traitement.

Je ne suis pas éloigné de croire qu'en effet M. le ministre de l'intérieur, par un acte de tardive répression, a voulu se soustraire aux conséquences d'une trop longue faiblesse.

La Chambre pensera-t-elle que l'incident est clos ? L'occasion se présentera sans doute de le lui demander et de provoquer enfin sur les graves accusations de M. Demangeat ces explications nécessaires auxquelles le ministre et son protégé ont pu se soustraire jusqu'à ce jour.

En attendant, ne quittons pas M. André de Trémontels *sans emprunter à ses souvenirs* une anecdote qui peint l'homme et le fonctionnaire.

M. André de Trémontels possédait un vieux buste de la République, type officiel, avec l'étoile et les épis.

Ce buste l'avait suivi, de sous-préfectures en préfectures, depuis le commencement de sa carrière administrative, et faisait encore l'ornement de son cabinet à l'hôtel préfectoral de Rodez.

Quand l'usure du temps et la fumée des becs de gaz l'eurent suffisamment déprécié, le préfet de l'Aveyron eut l'ingénieuse idée de se défaire de ce rossignol symbolique au préjudice de l'Etat.

A cet effet, il passa un contrat avec lui-même. Il fut à la fois vendeur et acheteur.

A en juger par les apparences, ce fut en la première qualité qu'il fit un marché avantageux.

En effet, M. André de Trémontels, simple particulier, vendit à M. André de Trémontels, préfet de l'Aveyron, au prix de cent vingt-six francs, pour le mobilier de la préfecture, le buste ci-dessus décrit.

Mais le crédit pour le mobilier était épuisé. Cette vulgaire considération n'arrêta pas l'ingénieux préfet.

Il fit faire un mandat de 126 fr. au nom du tapissier de la préfecture, sur le crédit accordé pour les illuminations du 14 juillet; et ce fournisseur, qui était dans la confidence, rapporta fidèlement au préfet le montant de son mandat.

Si nous demandions au ministre quelle est la morale de ce récit, il nous répondrait, sans doute, qu'il faut augmenter les fonds secrets.

LA CRISE SOCIALE

M. Alphonse Karr énumère, dans le *Moniteur*, quelques-unes des causes de la crise matérielle, morale et sociale qui pèse sur la France. Il y a là des observations, déjà faites ailleurs, mais qui, sous cette plume, sont bonnes à noter de nouveau :

Qu'est devenue cette fameuse commission qui devait étudier les causes de la misère de la classe ouvrière et y trouver un remède ?

Lorsque Pierre Ier, de Russie, Pierre le Grand, vint en France sous le règne de Louis XV, il fut étonné et effrayé des développements de Paris, et déclara que, s'il avait une pareille ville, il y mettrait le feu.

Plusieurs de nos rois firent des efforts pour arrêter ces développements. Je n'en citerai qu'un exemple, le plus moderne : de 1638, le 15 janvier, arrêt du conseil exprimant la volonté du roi, pièce très curieuse que, faute de place, je publierai un autre jour.

Je l'ai constaté bien souvent et prouvé par des faits, chaque fois qu'un paysan quitte les champs pour la ville, c'est un producteur de moins pour la seule richesse réelle, dont les autres richesses ne sont que des images ; et c'est peu de compter qu'il ne va représenter à la ville que trois consommateurs de plus, même en ne tenant pas compte des vices, des appétits, des soifs qu'il y va contracter, mais pour ne parler que des habitudes qui, luxe d'abord par comparaison avec la vie qu'il a menée jusque-là, ne tarderont pas à devenir besoin et nécessité.

Suivons un peu le paysan et la paysanne, se dirigeant non plus seulement sur Paris comme autrefois, mais sur la ville voisine, car presque toutes les villes, aujourd'hui, poussées par une sotte vanité, par des idées dangereuses de spéculation et par des encouragements d'un gouvernement insensé, tendent à s'élargir et veulent devenir « aussi grosses que le bœuf. »

Il y a déjà quelque quinze ans, un paysan de la montagne m'amena son fils pour travailler à mon jardin, un jeune et beau gars. Comme nous discutions les gages, je lui fis observer que son fils serait nourri chez moi. Oh ! monsieur, me dit-il, la nourriture, qu'est-ce que c'est que ça pour nous autres ? Cinq ou six sous par jour. Eh bien, il y avait à peine trois mois que le jeune paysan était chez moi, qu'il était devenu, je ne dirai pas seulement si vorace, mais si délicat, si difficile, si exigeant, que *je dus lui dire : En dehors de tes gages, je te* donnerai trente sous par jour pour te nourrir dehors. Il jugea que ce n'était pas suffisant, et il s'en alla.

Le jeune paysan et la jeune paysanne étaient voisins et un peu parents. Il avait même été question pour plus tard de les marier ensemble, mais on leur a tant parlé de l'argent qu'on gagne à la ville ! On a dit que Pierre, le fils à Rustaude, s'est fait maçon et gagne 5 fr. par jour. Et un jour, la petite Mathurin, qui était allée à la ville se faire servante, est venue voir ses parents ; elle était habillée comme une dame et avait une montre d'or.

Ils ont voulu partir.

Les enfants, qui à la ville sont une charge, sont la fortune du paysan. Le fils parti, le père ne peut plus cultiver seul la ferme qu'il a louée, comptant sur son aide et ses bras : il faut qu'il paie un homme ; mais le bruit des 5 francs que gagne le fils à la Rustaude a fait s'accroître les prétentions des ouvriers et le prix de la journée. Après un essai ruineux, le paysan, le père abandonné aimera mieux ne cultiver de sa terre que ce qu'il peut cultiver seul et laisser le reste en friche.

Il en est de même chez la paysanne envolée : la mère est vieille, elle ne peut plus mener aux champs la vache et ses chèvres, les soigner à l'étable et les traiter, elle renonce aux bestiaux.

A peine une année s'est écoulée. Le garçon va au café, du café aux réunions politiques ; là, il apprend que le patron qui l'emploie et le paie est un voleur, l'exploite et le tient en esclavage; qu'il faut le ruiner et peut-être le pendre. D'autre part, il voit le soir dans les rues tant de belles dames en robes de soie, si aimables, si prévenantes, qu'il ne pense plus à sa petite voisine, la paysanne au jupon court, de droguet, qu'avec pitié et dédain.

Cependant elle, de son côté, de servante de maison bourgeoise, est devenue fille de brasserie, et comme elle est assez jolie, marchande de gants dans un passage, peut-être arrivera-t-elle à être une de ces beautés vénales célébrées dans les journaux sous le nom de lorettes, belles petites, horizontales; comme on les appelait autrefois, les impures, etc.; avec hôtel, voiture, etc.; peut-être ne pourra-t-elle s'élever au-dessus du ruisseau où viendront la rejoindre un jour les plus horizontales, vieillies et démodées. C'est là, dans la rue, que le paysan devenu ouvrier et citadin la rencontrera un soir, en robe de soie défraîchie, il est vrai, et tachée mais enfin en robe de soie.

Ils se reconnaîtront, mais ne parleront pas du mariage. Ce serait la misère. Chacun préférera suivre sa voie et continuer, lui, son métier de garçon maçon ou peintre en bâtiment, *ou autre chose, en attendant qu'il devienne préfet* ou ministre à l'avènement de la vraie République, de la « sainte » ; la fille se vendant en détail, se louant à l'heure et à la course. Ça ne les empêche pas de s'« aimer, » si j'ose m'exprimer ainsi. Ils se rencontreront dans les bals de barrière. La fille l'aidera dans les grèves. Lui la défendra contre le client avare ou récalcitrant. Certes, tel n'est pas le sort de tous ceux qui quittent les champs pour la ville. Mais c'est l'histoire de toutes les filles publiques et de leurs souteneurs.

L'élargissement insensé des villes, qui les laisse aujourd'hui endettées, obérées, et qui a amené dans leur sein tant d'ouvriers de la campagne, ne pouvait durer toujours et déjà est fort arrêté.

Quoi qu'en aient dit et professé le petit Louis Blanc, ses complices et ses adeptes, « le droit au travail » est une dangereuse bêtise.

L'ouvrier ne peut avoir droit qu'au travail qu'il y a.

Il est évident aujourd'hui que la vraie cause de la misère des ouvriers et en même temps de celle des campagnes, c'est qu'il n'y a plus assez de paysans et qu'il y a trop d'ouvriers.

Il est évident que cette situation ne peut que s'aggraver parce que les exigences des ouvriers, affolés par les intrigants qui les exploitent, ont amené une augmentation de la main-d'œuvre qui fait que la France ne peut plus lutter avec les industries étrangères et qu'elle doit acheter et achète ce qu'elle vendait autrefois.

Qu'est-ce, d'ailleurs, que cette folie d'appeler les ouvriers des villes exclusivement et par excellence les « travailleurs » et la « classe laborieuse » ?

Est-ce que le paysan ne travaille pas autant et plus rudement que l'ouvrier des villes ? Est-ce qu'il « s'amuse » autant que lui, est-ce qu'il fait le lundi et se met en grève ?

Et si on acceptait les théories qui se développent tous les jours dans les réunions dites politiques, si on prenait injustement pour la classe laborieuse les orateurs qui prétendent la représenter, il faudrait dire : Que demande la classe laborieuse ? Elle demande à ne pas travailler.

La première classe de la société, c'est le paysan, le laboureur. Il peut se passer, non-seulement de l'ouvrier, mais de toutes les autres classes, et nul ouvrier ni personne ne peuvent se passer de lui.

Le salut est le retour à la terre.

C'est une question à étudier, mais qu'il est indispensable, urgent, de résoudre.

En attendant que Paris soit nettoyé, d'où vient que tous les jours on arrête ailleurs des vagabonds, c'est-à-dire des hommes que la gendarmerie rencontre sans domicile, sans travail et sans argent, et que, pour ce seul fait et conformément à la loi, ils sont mis en prison et placés sous la surveillance de la police ?

D'où vient cette sévérité prudente, tandis qu'à Paris les vagabonds, les chenapans, voyous et fripouilles, sont chez eux et ne sont inquiétés qu'après un certain nombre de vols et d'assassinats ?

Pour le moment, avec cette armée de vagabonds, de vauriens et autres hommes politiques, Paris est un magasin de pétrole, de picrate, de dynamite, où on se promène en fumant et en jetant ses allumettes au hasard.

C'est une mine où règne le grisou et où aucune police n'oblige et, paraît-il, ne peut obliger les mineurs à se servir des lanternes Davy, et où ils errent « *à feu nud* », chaque instant pouvant amener l'explosion. — Alphonse Karr.

NOUVELLES DU JOUR

Le conflit budgétaire

Paris, 10 mars. — Au Sénat, la commission des tarifs douaniers a voulu entendre M. Pouyer-Quertier. J'ignore, au moment où je termine, ce qui s'est passé dans cette entrevue.

A la Chambre, où le ministère a été battu sur les crédits rétablis par le Sénat, et dont il demandait le maintien, on s'attend, après le vote d'hier, à ce que l'assemblée du Luxembourg maintienne sa résolution.

Mutations au ministère des finances

Paris, 10 mars. — On parle de M. Grimpel, directeur de la dette inscrite, pour remplacer M. Gay, directeur du mouvement des fonds au ministère des finances. M. Lanjallay, chef de cabinet de M. Tirard, remplacerait M. Grimpel.

La surtaxe sur les céréales et l'Autriche Hongrie

Paris, 10 mars. — Une dépêche de Vienne, en date de ce jour, distribuée cette après-midi, et affichée au Palais-Bourbon, rétablit sous son véritable jour, le but et la portée du nouveau tarif de douane, qui vient d'être déposé aux Parlements d'Autriche et de Hongrie.

Ce projet constitue, en effet, moins une mesure de représailles dirigée contre la France à l'occasion de l'élévation de la surtaxe sur les céréales étrangères, qu'une mesure de protection contre les mesures analogues prises par l'Allemagne et menaçant particulièrement l'agriculture de l'Autriche-Hongrie.

L'Autriche-Hongrie va, du reste, surélever les droits d'entrée sur le blé, les légumes secs, les farines et les produits de la mouture servant à la fabrication du pain. Le gouvernement est autorisé par le projet, à les porter au même taux que ceux qui seront définitivement adoptés par l'Allemagne.

On s'accorde au Palais-Bourbon, parmi les députés acquis aux droits protecteurs, à reconnaître qu'il importe de bien constater, à la veille du débat qui va s'ouvrir au Sénat, que le projet austro-hongrois vise encore plus l'Allemagne que la France, et qu'en ce qui nous concerne, ce genre de représailles peut mener loin, attendu que l'Autriche Hongrie n'exporte pas seulement chez nous des céréales et du bétail.

Les députés tripoteurs

Paris, 10 mars. — Une demande de poursuites a *été déposée contre un député*. Il s'agit de M. Mauger, député du Calvados. M. Mauger est administrateur du chemin de fer projeté de Mostaganem à Tiaret.

L'exposition de 1889

Paris, 10 mars. — La commission d'études de l'Exposition de 1889 a clôturé aujourd'hui ses travaux par une réunion plénière tenue au ministère du commerce.

Au cours de cette séance, M. Proust a donné lecture du rapport général sur les travaux préparatoires de la future exposition. La lecture de ce volumineux document a duré une heure et demie.

Nous pouvons le résumer dans quelques lignes, en disant qu'il porte sur les trois questions suivantes, qui ont été approuvées par la commission :

1° L'Exposition sera installée au Champ-de-Mars avec des annexes ;

2° La dépense totale est fixée à 50 millions de francs ;

3° Le capital de garantie est fixé au chiffre minimum de dix millions de francs, somme qui pourra s'accroître jusqu'à concurrence de la somme égale à la différence entre les subventions de la Ville et les dépenses totales occasionnées par l'Exposition.

Demain, M. Proust présentera ce rapport à M. Rouvier, qui décidera s'il y a lieu de le livrer à la publicité, en en demandant l'insertion dans le *Journal officiel*.

L'affaire du « Zodiaque »

Paris, 10 mars. — La chambre des appels correctionnels a rendu aujourd'hui son arrêt dans l'affaire de la Société d'assurances maritimes le *Zodiaque*. Tout en confirmant, en principe, la décision de la onzième chambre du tribunal, la cour a abaissé les peines prononcées dans d'assez notables proportions.

M. Bouchet est condamné à quatre mois de prison et 3,000 fr. d'amende, au lieu de huit mois de prison de 10,000 fr. d'amende ; Marius Poulet, à deux mois de prison et 3,000 fr. d'amende, au lieu de six mois de prison et 10,000 fr. d'amende, Japy, à trois mois de prison et 3,000 fr. d'amende, au lieu de six mois de prison et 10,000 fr. d'amende ; Flavien, à un mois de prison et 500 fr. d'amende, au lieu de trois mois de prison et 5,000 fr. d'amende.

Enfin, Bonnefond, Détroyat et Vissecq de la Prade, qui, indépendamment d'une amende de 3,000 fr., s'étaient vu infliger trois mois de prison, n'ont plus aujourd'hui qu'une amende, le premier de 3,000 fr., les deux autres de 500 fr.

L'amende de 1,000 fr. prononcée contre le dernier prévenu, Doniault, a été abaissée à 200 fr.

Le directeur de la Compagnie Legrain, qui n'avait pas fait appel, reste condamné à cinq ans de prison et 11,000 fr. d'amende.

L'accord de l'Allemagne et de l'Angleterre

Le *Temps* a reçu la dépêche suivante :

Berlin, 10 mars, 9 h. 15. — On dit que le succès du comte Herbert de Bismarck à Londres a causé un vif contentement en haut lieu, et que l'empereur a exprimé au chancelier sa satisfaction particulière. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit qu'on attend les résultats les plus favorables pour la politique générale de la nouvelle direction que prennent les relations anglo-allemandes; qu'en Angleterre, l'opinion est rassurée, même sur la question de l'Afghanistan, depuis qu'on est convaincu que la Russie ne s'applique pas systématiquement à y provoquer des difficultés, et qu'il n'est pas impossible que cette nouvelle direction donnée à la politique étrangère reçoive son expression officielle au Reichstag, à l'occasion des débats sur la subvention des lignes postales transocéaniques.

Le même journal écrit dans sa Dernière heure :

« Notre correspondant particulier de Londres nous télégraphie que, dans les cercles bien informés de cette ville, on annonce qu'un accord a'est définitivement établi entre l'Angleterre et l'Allemagne, sur leurs différends coloniaux, avant le départ du comte Herbert de Bismarck, qui s'est effectué hier soir.

» Notre correspondant nous fait savoir, en même temps, qu'on peut considérer comme imminente la signature du traité pour le règlement des affaires financières égyptiennes. »